

**LA VOIX** DES PARENTS EN ÉDUCATION

M a r s 2 0 0 5

# La voix des parents en éducation

## **RAPPORT DU PROJET**





## Rapport du projet La voix des parents en éducation

A. Lettre au ministre de l'Éducation .....	3
B. Résumé et recommandations .....	4
C. Ce que nous avons fait .....	8
D. Renseignements généraux sur la participation des parents .....	10
E. Ce que les parents nous ont dit lors des consultations .....	15
F. Recommandations.....	22
Annexes .....	30
a. Tableau de fonctions qui appuieraient la participation des parents .....	30
b. Mandat du projet La voix des parents en éducation .....	31
c. Membres du projet La voix des parents en éducation.....	32
d. Aperçu des soumissions au projet La voix des parents en éducation.....	33
e. Conseils scolaires par district du ministère de l'Éducation .....	34
f. Bibliographie .....	36



# A. Lettre au ministre de l'Éducation

L'honorable Gerard Kennedy  
Ministre de l'Éducation  
Ontario

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport du **projet La voix des parents en éducation**. Lorsque vous avez désigné un groupe de parents chefs de file pour mener ce projet le 6 novembre 2004, vous leur avez demandé de formuler des recommandations concernant l'établissement d'un organisme provincial autonome représentatif des parents. Le groupe a estimé que pour ce faire il était primordial de consulter les communautés de parents. Nous sommes heureux de dire que nos recommandations découlent en grande partie du dialogue que nous avons eu avec les parents au cours des derniers mois.

Grâce aux vastes réseaux des membres, nous avons pu atteindre les parents de toute la province. Notre document de travail, sur lequel nos consultations ont reposé, a suscité de l'enthousiasme et de l'intérêt dans toutes les régions de la province et dans les quatre systèmes d'éducation financés par les fonds publics. La qualité des réponses obtenues montre clairement que les parents ont pris le temps de réfléchir individuellement et en groupes aux questions posées. Les réponses étaient assez uniformes. Les parents veulent avoir des conseils scolaires efficaces. Ils souhaitent pouvoir apporter une plus grande contribution individuelle à l'éducation de leurs enfants. Ils veulent aider à renforcer l'ensemble du système d'éducation. Nous désirons remercier toutes les personnes et tous les groupes qui nous ont envoyé des soumissions. Nous sommes conscients de la grande tâche que nous leur avons demandé d'accomplir en peu de temps.

L'analyse des soumissions et les longs débats entre les membres ont donné lieu à des recommandations prônant des stratégies qui visent à renforcer la voix des parents au palier local, à appuyer le système scolaire pour accueillir les parents et à établir une structure provinciale qui permettra aux parents de recevoir de l'école et du conseil l'appui dont ils ont besoin et d'être consultés sur des questions importantes.

Nous pensons que le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires doivent apporter du soutien aux parents afin qu'ils puissent s'exprimer d'une voix forte et indépendante dans chaque école et dans toutes les collectivités. Nous croyons que l'approche clé pour accroître la participation des parents est de leur donner plus de poids au palier local. Nous avons formulé nos recommandations dans cet esprit.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de contribuer au renforcement du système d'éducation public de l'Ontario. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre de ces recommandations.

Gabrielle Blais, *présidente*

Le 31 mars 2005

## B. Résumé et recommandations

Le 6 novembre 2004, le ministre de l'Éducation, Gerard Kennedy, a nommé vingt parents, provenant de toute la province, pour participer au projet La voix des parents en éducation (VPE). Notre tâche consistait à conseiller le ministre sur la création d'un organisme autonome, porte-parole des parents ontariens et responsable devant ces parents.

Pour commencer, nous avons demandé l'avis des parents. Nous avons produit un document de travail qui leur demandait comment ils voulaient accroître leur participation à l'éducation aux paliers local et provincial. Le nombre et la qualité des réponses reçues ont été étonnants.

Nous avons distribué des exemplaires du document de travail à toutes les écoles de l'Ontario. Nous avons organisé onze réunions publiques dans huit collectivités et aidé les parents qui avaient organisé leurs propres rencontres. Nous avons utilisé le site Web du Conseil ontarien des parents pour renseigner régulièrement les parents sur le statut du projet et les encourager à transmettre des soumissions. Nous avons établi un réseau de correspondants qui ont reçu les mises à jour et nous ont transmis des réflexions utiles.

Nous avons reçu plus de 1 150 soumissions de parents et d'organismes représentant des milliers de voix. Nous avons passé en revue des études sur la participation des parents, des rapports gouvernementaux, des lois, le rôle du Conseil ontarien des parents et l'évolution des conseils d'école. Nous avons examiné les succès et les obstacles à l'augmentation de la participation des parents à tous les niveaux du système d'éducation.

Quoique le document de travail ait suscité un large éventail de réponses, nous avons relevé trois domaines clés dans lesquels les parents voulaient que la VPE agisse. Les parents veulent avoir leur mot à dire dans le système d'éducation; ils veulent une transformation du système afin qu'ils y soient bienvenus et puissent s'y intégrer; ils veulent que les différences existant entre les diverses communautés de l'Ontario soient reconnues et prises en compte.

Les parents ont recommandé que la province établisse un système plus efficace de communication avec eux, y compris des communications bidirectionnelles entre les paliers local et provincial, et des communications entre les parents aux niveaux local et régional.

Les parents nous ont aussi dit qu'ils veulent avoir plus d'informations. Ils veulent être renseignés régulièrement sur l'éducation individuelle de leurs enfants et accéder à des informations sur l'ensemble du système d'éducation : son fonctionnement, la répartition des responsabilités, le financement de l'éducation, les voies appropriées à suivre pour régler des préoccupations précises, les moyens à employer pour intervenir utilement dans l'éducation de leurs enfants.

Un thème récurrent dans les soumissions a été la nécessité que les écoles ouvrent plus leurs portes aux parents. Les parents ont dit qu'ils voulaient agir à titre de partenaires dans l'éducation de leurs enfants et qu'ils aimeraient sentir que leur contribution est bienvenue et appréciée. Ils ont souvent fait état de la différence qu'une directrice ou un directeur

peut apporter à la culture d'une école. Nous savons que la participation des parents est la plus bénéfique lorsque la direction de l'école, le personnel enseignant et les parents travaillent ensemble dans le meilleur intérêt de chaque enfant.

Les parents ont formulé de nombreuses suggestions concernant le type de structure ou de modèle qui pourrait appuyer leur intervention. Cependant, il est très clair qu'ils ne veulent pas de bureaucratie supplémentaire ni d'autres mécanismes qui filtreraient ou « interpréteraient » leur voix. Les parents veulent que leur voix soit entendue et leur participation au niveau local améliorée. Peu de gens pensent qu'une structure provinciale soit la réponse. Les parents voient plutôt dans un porte-parole à l'échelle provinciale un intervenant qui les appuierait et les aiderait à s'adresser directement au ministre et à d'autres décideurs.

Nous espérons que la structure que nous suggérons améliorera la participation des parents à tous les niveaux. Nous croyons qu'il est nécessaire de prendre un nouvel engagement fondamental pour la participation des parents afin de mettre la province directement en rapport avec les parents au niveau de l'école. Cette nouvelle approche doit être incorporée à l'échelon du ministère pour être transmise dans tout le système.

1. Nous recommandons que le ministre de l'Éducation se fasse le champion du rôle intégral des parents dans l'éducation de leurs enfants et que ce message soit présent dans toutes les communications destinées aux élèves, aux parents, aux éducatrices et éducateurs et au public.
2. Nous recommandons que le ministre de l'Éducation élabore et mette en œuvre une politique provinciale en matière de participation des parents.
3. Nous recommandons que le ministre de l'Éducation mette sur pied un Bureau de la participation des parents au ministère de l'Éducation afin d'élaborer, de mettre en œuvre, d'appuyer et de surveiller la politique provinciale en matière de participation des parents, y compris les lois actuelles sur les conseils d'école, à tous les échelons du système de l'éducation.
4. Nous recommandons que le mandat des bureaux de district du ministère de l'Éducation soit révisé pour inclure – comme fonction principale – l'appui de la participation des parents et l'efficacité des conseils d'école à l'échelon de l'école et du conseil scolaire. Cette fonction inclura, entre autres :
  - a) Collaborer avec le Bureau de la participation des parents à la mise en œuvre de la politique provinciale en matière de participation des parents à l'échelon du conseil scolaire et de l'école.
  - b) Appuyer les conseils scolaires en accroissant le potentiel de participation des parents à l'échelon de l'école (formation des directrices et directeurs d'école, des enseignantes et enseignants, et des conseils d'école).
  - c) Favoriser les communications bilatérales entre le palier des conseils scolaires et des écoles et le ministère de l'Éducation relativement à la participation des parents.

- d) Organiser dans chaque district du ministère des assemblées publiques et des consultations sur les politiques, dont une par année avec le ministre.
- e) Présenter, au Bureau de la participation des parents, un rapport annuel sur le statut de la participation des parents au niveau régional.

**5.** Nous recommandons que le ministre de l'Éducation exige de la part des conseils scolaires qu'ils :

- a) acceptent la responsabilité et la charge de faire progresser la participation des parents à l'échelon du directeur de l'éducation/des cadres supérieurs;
- b) créent des comités consultatifs sur la participation des parents (CCPP), présidés par un parent, qui conseilleront le directeur pour renforcer la participation des parents. Leur mandat comprendra :
  - i) la création d'un plan annuel de mise en œuvre au début de chaque année pour favoriser la participation des parents à l'échelon de l'école et du conseil scolaire;
  - ii) l'élaboration de stratégies visant à aider les conseils d'école à éliminer les obstacles à la participation des parents à l'éducation de leurs enfants;
  - iii) la mise en place d'un protocole de diffusion d'information aux parents et aux conseils d'école;
  - iv) la production d'un annuaire d'organismes de parents (organismes ethniques, de défense et des besoins des élèves) et sa distribution dans tous les conseils d'école;
  - v) la présentation d'un rapport annuel aux bureaux de district concernant la participation des parents au sein du conseil scolaire, y compris un sommaire de la participation dans chaque école;
- c) veillent à ce que les directrices et directeurs d'école bénéficient de l'appui nécessaire pour mener à bien leurs responsabilités visant à favoriser la participation des parents à l'échelon du conseil scolaire;
- d) veillent à ce que les directrices et directeurs de l'éducation aient la responsabilité de favoriser la participation des parents à l'échelon du conseil scolaire;
- e) facilitent les réunions de district et un réseau de communication pour tous les conseils d'école entre le conseil scolaire et les conseils d'école, et parmi les conseils d'école.

**6.** Nous recommandons que les conseils d'école :

- a) créent un plan d'action au début de l'année scolaire pour relever les lacunes au niveau de la participation des parents; ce plan devrait être réévalué au milieu de l'année scolaire;
- b) publient une évaluation annuelle de la participation des parents au sein de leur école et recommandent des stratégies pour accroître la participation des parents (par exemple, renseignements, formation, traduction). Le rapport sera remis au CCPP du conseil;
- c) encouragent la participation des parents au sein du conseil d'école et dans l'école en général.



- 7.** Nous recommandons que le ministre de l'Éducation établisse un conseil consultatif des parents dont les membres seront choisis par les parents et responsables devant eux, par le biais d'un processus de sélection transparent. Le Conseil des parents :
- a) facilitera l'élaboration et la mise en œuvre de la politique provinciale en matière de participation des parents à tous les échelons du système d'éducation;
  - b) surveillera la participation des parents dans l'ensemble du système;
  - c) favorisera l'utilisation de plusieurs méthodes de communications bidirectionnelles entre les parents et le ministre de l'Éducation;
  - d) recevra les rapports et données annuels des conseils scolaires et des bureaux de district du ministère de l'Éducation au sujet de la participation des parents;
  - e) recevra une aide administrative de la part du Bureau de la participation des parents;
  - f) conseillera le ministre de l'Éducation sur des sujets touchant la participation des parents et cernera les enjeux qui nécessitent une consultation provinciale pour obtenir l'avis des parents;
  - g) donnera des conseils relativement à un éventail de stratégies de communication et d'information (enquêtes, assemblées publiques, communications électroniques, groupes existants, consultations publiques);
  - h) nommera des représentants (parents) aux comités ministériels;
  - i) sera composé de trois représentants (parents) de chacune des six régions du ministère (au moins un représentant serait d'un conseil d'école et un autre serait un parent n'ayant aucun lien avec un conseil d'école) en tenant compte des critères susmentionnés;
  - j) sera choisi par le Conseil des parents actuel par le biais d'un processus de candidature transparent.

## C. Ce que nous avons fait

Le 6 novembre 2004, le ministre de l'Éducation, Gerard Kennedy, a nommé vingt parents chefs de file, provenant de toute la province, pour participer au projet La voix des parents en éducation. Notre tâche consistait à conseiller le ministre sur la création d'un organisme autonome, porte-parole des parents de la province et responsable devant ces parents. Certains principes qui allaient guider nos travaux se sont dégagés de notre première réunion :

- Le processus de consultation serait un entretien réel avec les parents et nous étions prêts à les écouter.
- Nous allions obtenir le plus vaste échantillon possible de parents de l'Ontario.
- Nous n'aurions aucune idée préconçue sur la bonne solution à apporter.
- Tous les types et toutes les formes d'intervention des parents seraient acceptés et respectés.

Nous avons décidé de commencer par solliciter l'avis des parents de l'Ontario. Le souhait d'atteindre le plus grand nombre possible de parents et de leur donner l'occasion de s'exprimer nous a amenés à demander une prolongation de notre mandat. Le ministre a accepté de le repousser du 18 février 2005 au 31 mars 2005.

Nous avons envisagé un certain nombre de stratégies de consultation. Nous avons produit un document de travail pour aider les parents à nous donner leurs meilleures idées et suggestions. Ce document posait trois questions aux parents :

1. Quelle est la meilleure façon pour les parents de communiquer au ministre leur point de vue sur les questions touchant l'éducation?
2. Comment souhaitez-vous participer à l'éducation de votre enfant et de quel soutien avez-vous besoin pour le faire?
3. S'il existait un organisme de parents à l'échelle provinciale :
  - a) Selon vous, quel devrait être son rôle?
  - b) Comment sa composition refléterait-elle la diversité de l'Ontario?
  - c) Comment pourrait-il être indépendant du ministère et des conseils scolaires? Comment éviter qu'il ne subisse leur influence?
  - d) Comment, selon vous, cet organisme devrait-il être financé?

Ces questions se voulaient aussi ouvertes que possible de manière à ne pas orienter les parents dans une direction quelconque. Quatre modèles possibles ont été élaborés afin de stimuler le débat. Nous n'avons approuvé aucun modèle en particulier.

Nous avons réalisé que dans une aussi grande province, la plupart des parents ne pourraient pas venir à des réunions organisées dans un lieu central. Ils devraient répondre à ces

questions seuls, avec le conseil d'école ou des groupes de parents du conseil scolaire. C'est pourquoi le document de travail devait être accessible, fournir assez de détails et exposer le contexte de sorte que chaque parent puisse fournir des réponses utiles.

Nous avons organisé onze réunions publiques dans huit collectivités de la province et avons aidé les parents qui organisaient leurs propres réunions. Les parents ont organisé eux-mêmes plus de 40 réunions dans leurs propres collectivités.

Le document de travail a été publié en 45 000 exemplaires en anglais et en français. S'y sont ajoutés des résumés des questions et du document traduits en six langues supplémentaires afin d'atteindre les parents dont l'anglais n'est pas la première langue. Le document de travail a été distribué par voie électronique, par la poste et affiché sur notre site Web. Même s'il a été largement diffusé, il n'a pas été facile de le mettre à la disposition des parents car il n'y avait pas de point central de distribution qui permettait au ministère d'atteindre facilement les parents. Nous avons dû compter sur la bonne volonté des conseils scolaires et de la direction des écoles pour transmettre l'information aux parents. Certains conseils ont appuyé le projet avec enthousiasme mais ce ne fut pas le cas pour tous.

Nous avons utilisé le site Web du Conseil ontarien des parents pour tenir les parents au courant des développements. Des renseignements et des mises à jour ont été affichés sur le Web, y compris des documents d'information comme des études et rapports produits dans d'autres provinces et pays puis un échantillon de soumissions. Les parents ont principalement présenté leurs soumissions en ligne. Le site Web offrait de nombreuses possibilités pour améliorer l'accès à l'information et ce projet n'a fait qu'effleurer le potentiel d'Internet.

Nous avons aussi utilisé les médias pour transmettre des renseignements aux parents et à d'autres membres intéressés du public. Nous avons recouru à des communiqués de presse, des énoncés d'opinions, des annonces, des messages d'intérêt public et des entrevues pour faire connaître cette initiative au public. Les plus efficaces de ces outils ont cependant été les messages électroniques, les réseaux en ligne et les affichages sur le Web.

Nous avons créé un réseau de correspondants. Il s'agissait de parents et de membres intéressés du public qui voulaient suivre nos progrès et nous épauler dans les consultations. Ces correspondants ont reçu des mises à jour et nous ont fourni de précieux commentaires. Ils nous ont aussi aidés à atteindre d'autres parents et ont agi à titre de parents-guides lors des réunions publiques. Ils nous ont apporté une contribution bienvenue et nous les remercions de leur aide et de leurs conseils.

Malgré les défis organisationnels, les consultations ont été un succès. Nous avons reçu plus de 1 150 soumissions de parents et d'organismes représentant des milliers de voix. Plus de 500 parents ont assisté aux réunions publiques officielles et nous avons répondu à plus de 680 demandes de renseignements par courrier électronique et téléphone.

## D. Renseignements généraux sur la participation des parents

Les études montrent que les enfants réussissent mieux à l'école lorsque les parents participent à leur éducation. Ils sont plus assidus, les taux d'abandons sont plus faibles et les taux de réussite plus élevés. La participation des parents est un terme vaste qui inclut entre autres : être de bons parents, aider les enfants à faire leurs devoirs, siéger aux conseils d'école ou à des comités du conseil scolaire, communiquer avec les enseignants et les rencontrer, faire du bénévolat dans la salle de classe ou lors des excursions scolaires. Toutes les formes de participation des parents sont bénéfiques. Elle montre aux enfants que leurs parents se soucient de ce qu'ils font et apprennent, et qu'ils accordent de l'importance à une bonne éducation. Des études se poursuivent sur le rôle et les types de participation des parents et de la collectivité à l'éducation et sur leur influence sur la réussite des élèves.

Le manque de planification et de compréhension mutuelle entre le personnel et les parents entravent la participation efficace de ces derniers. Il est important de communiquer régulièrement avec les parents dès le début de la scolarité des enfants, d'insister sur le fait que les parents sont des partenaires précieux et que leur participation et leur soutien font une grande différence dans le rendement scolaire de leurs enfants. Il est important de fournir des renseignements, de la formation et du soutien aux parents afin qu'il puissent aider leurs enfants à la maison. Il est surtout important de mobiliser les parents qui ont été mis en marge pour des raisons comme la langue, la pauvreté, le manque de connaissance du système d'éducation, etc. Ces élèves ont tout à gagner de la participation de leurs parents à leur apprentissage. Les activités fructueuses de mobilisation des parents sont celles qui offrent aux parents le choix de divers rôles et interventions. Une gamme d'options pour la participation des parents reflète le fait que les parents ne choisissent pas tous d'intervenir de la même façon.

### La loi provinciale

À l'automne 1993, le ministre de l'Éducation et de la Formation a présenté le projet de loi 125 modifiant la *Loi sur l'éducation* qui établissait le Conseil ontarien des parents (COP). Dès la création de cet organisme, tous ses membres avaient des enfants dans des écoles élémentaires ou secondaires et avaient manifesté un intérêt ou un engagement pour des questions touchant l'éducation et la communauté.

En 1994, le gouvernement a demandé au COP d'examiner l'établissement de conseils d'école locaux dans tout l'Ontario. La participation des parents à l'éducation variait grandement d'une collectivité à l'autre et dépendait largement des attitudes des conseils scolaires et de la force des associations de parents locales. Le rapport du COP a recommandé que :

- la participation des parents au niveau de l'école locale soit établie dans une modification à la *Loi sur l'éducation*;
- chaque école se dote d'un conseil des parents de l'école afin d'assurer l'accès équitable et une approche cohérente des parents de tout l'Ontario.

En janvier 1995, la Commission royale sur l'éducation (CRE) a publié son rapport *Pour l'amour d'apprendre*. Sa conception d'une nouvelle approche et d'un nouvel engagement envers l'éducation communautaire et le partage des responsabilités reposait sur la nécessité d'une structure locale dont l'école serait le pivot. Le premier des quatre principaux moteurs ou leviers de changement était le conseil scolaire communautaire. La CRE envisageait une nouvelle alliance entre l'école, la maison et la communauté où les parents, le personnel enseignant, des communautés locales religieuses et ethniques, des organismes de services sociaux et de santé, des clubs de service, des organismes et des entreprises seraient représentés. Cette alliance aiderait la direction des écoles à déterminer le type de partenariats nécessaires et les ressources disponibles dans les collectivités. Grâce à la vaste représentation aux conseils d'école, ceux-ci pourraient aider la direction des écoles en la conseillant sur la meilleure façon de communiquer avec les parents et de les encourager à participer plus à l'éducation de leurs enfants et à la vie de l'école. La CRE considérait que le rôle des conseils scolaires communautaires complétait celui des conseils scolaires en apportant une réponse approfondie aux situations locales qui s'étaient perdues au niveau du conseil scolaire.

La CRE a recommandé que les conseils scolaires et les directions d'école dirigent l'établissement et le soutien des conseils scolaires communautaires et les encouragent à forger les types d'alliances les plus appropriées à leur région. Les agents de supervision devraient fournir un soutien substantiel aux directions et aux conseils d'école afin qu'ils puissent agir en chef de file au niveau du conseil. Les directions et les conseils scolaires communautaires devraient aussi avoir plus d'autonomie et de contrôle sur leurs budgets. La commission a aussi recommandé que le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires collaborent pour que les directions des écoles aient accès au personnel de liaison avec la collectivité pour les aider à renforcer les liens entre l'école et la collectivité.

Le rapport de la CRE a aussi indiqué quelques types particuliers de participation des parents qui, selon les études, appuieraient au mieux l'apprentissage des élèves; par exemple, que les parents s'intéressent de près aux progrès scolaires de leurs enfants, qu'ils les aident à faire leurs devoirs et des projets à réaliser à la maison et qu'ils assistent à diverses représentations et événements sportifs qui se déroulent à l'école.

En avril 1995, le ministre de l'Éducation et de la Formation a publié la *Note Politique/Programmes (NPP) 122 : Politique du conseil scolaire concernant les conseils d'école* ordonnant aux conseils scolaires d'élaborer des politiques qui créeraient les conseils d'école d'ici juin 1996. Chaque école de l'Ontario aurait un conseil composé de parents, de membres du personnel enseignant, de la directrice ou du directeur de l'école, d'un membre du personnel non enseignant, d'une personne de la collectivité et, dans les écoles secondaires, d'une ou d'un élève. Chaque conseil devait être présidé par un parent et les parents devaient constituer la majorité des membres. Si une des associations suivantes existait à l'école, cette association pouvait alors déléguer un de ses membres au conseil de l'école : *Ontario Federation of Home and School Associations (OFHSA)*, *Ontario Association of Parents in Catholic Education (OAPCE)* ou *Parents partenaires en éducation (PPE)*. Les conseils d'école devaient être consultés sur les questions qui touchaient directement l'éducation des enfants, comme les buts et priorités des curriculums, les codes de vie, les priorités budgétaires de l'école, les activités parascolaires, le calendrier scolaire et la sélection des directrices et directeurs.

En 1997, la *Loi sur l'amélioration de la qualité de l'éducation* stipulait que toutes les écoles de l'Ontario financées par les fonds publics devaient avoir un conseil d'école. Au milieu de l'année 1997, la plupart des conseils scolaires avaient terminé leurs plans de mise en œuvre des conseils d'école et ceux-ci faisaient leur chemin. Cependant, tous les conseils d'école ne se trouvaient pas sur un pied d'égalité aux chapitres de l'expérience, de la progression, du travail et du type de soutien fourni par leurs conseils. Les frustrations ont commencé à surgir faute de lignes directrices précises et de mesures claires de reddition de comptes.

En janvier 1998, après le remaniement des conseils scolaires de l'Ontario, les quatre systèmes scolaires de la province comptaient 72 nouveaux conseils scolaires de district :

- 31 conseils scolaires de district de langue anglaise
- 29 conseils scolaires de district catholiques de langue anglaise
- 4 conseils scolaires de district de langue française
- 8 conseils scolaires de district catholiques de langue française

Le mandat de la Commission d'amélioration de l'éducation (CAE) consistait en partie à examiner le rôle futur des conseils d'école. Elle a exploré en profondeur la recherche naissante sur la participation des parents et a mené des consultations à l'échelle de la province auprès des parents, des éducateurs et d'autres parties intéressées.

Le rapport de la CAE, intitulé *La voie de l'avenir III : Rapport sur le rôle des conseils d'école* (1998) résume la situation de ces conseils, comment leurs membres se sont acquittés de leurs nouveaux rôles et de leurs nouvelles responsabilités et ce qu'ils pourraient faire pour devenir plus efficaces. La CAE a constaté que la plupart des parents voulaient que leur conseil d'école demeure un organisme consultatif, mais qu'ils estimaient que ses avis n'étaient pas toujours pris en compte et que son mandat et son objet n'étaient pas clairs. Même s'il y avait d'excellents exemples de relations de travail étroites entre les conseils d'école, les écoles et les conseils scolaires, la CAE a souligné la nécessité d'établir des attentes cohérentes pour les conseils d'école de la province.

Le rapport a également mis en évidence trois domaines particuliers dans lesquels les conseils d'école pourraient intervenir afin d'améliorer l'apprentissage des élèves :

- Encourager la participation des parents et de la collectivité à l'éducation
- Participer au processus de planification d'amélioration des écoles
- Influencer les décisions prises par les directions d'école, les conseils scolaires et le ministère de l'Éducation et de la Formation.

En 2000, à la suite des consultations avec les parents, les conseils d'école et des organismes provinciaux de tout l'Ontario, l'adjoint parlementaire à la ministre de l'Éducation a confirmé certaines recommandations de la CAE. Les parents voulaient s'exprimer par l'entremise des conseils d'école. Cependant, ils voulaient aussi que le rôle consultatif de ces conseils soit clair et uniforme à l'échelle de la province. Ils voulaient que les conseils scolaires et les directions d'école connaissent clairement leurs rôles et responsabilités. Le Règlement de l'Ontario 612/00 devait donner une nouvelle mission et une nouvelle orientation aux conseils d'école.

Ce règlement stipule que « la mission des conseils d'école consiste, avec la participation active des parents, à améliorer le rendement des élèves et à accroître la responsabilité du système d'éducation envers les parents » et que « Le conseil d'école réalise sa mission principalement en faisant des recommandations, conformément au présent règlement, au directeur de l'école et au conseil scolaire qui l'a créé ». Le règlement qui l'accompagne, le Règlement de l'Ontario 613/00, définit les tâches précises de la direction de l'école concernant le conseil d'école. Les deux règlements obligent les conseils scolaires et les directions d'école à solliciter les points de vue des conseils d'école et de leur rendre des comptes sur les suites données aux avis qu'ils ont formulés.

En 2000 également, la CAE a publié un document pour aider les écoles, les parents et les conseils d'école : *Planification de l'amélioration des écoles : Manuel à l'intention des directeurs d'école, des enseignants et des conseils d'école*. Lorsque le mandat de la CAE s'est terminé juste après la publication et la distribution du manuel en format imprimé et sur cédérom aux écoles, chaque conseil scolaire et chaque école avait toute latitude pour adopter et utiliser cette ressource. Ce document fournissait des lignes directrices claires aux équipes locales, y compris aux parents et aux conseils d'école, sur la façon de collaborer pour stimuler une gamme de types efficaces d'interventions des parents en élaborant des plans d'action locaux.

## **Le Conseil ontarien des parents**

Créé en 1993 par l'article 17.1 (1) de la *Loi sur l'éducation*, le Conseil ontarien des parents (COP) avait pour mission de conseiller le ministre de l'Éducation sur les questions se rapportant à l'enseignement élémentaire et secondaire, et sur les méthodes visant à promouvoir une participation accrue des parents à l'enseignement à ces paliers. Récemment, il était constitué de 20 membres désignés par le ministre de l'Éducation, dont 6 membres nommés par les conseils d'école; 1 membre de chaque organisme provincial de parents : *Ontario Federation of Home and School Associations (OFHSA)*, *Ontario Association of Parents in Catholic Education (OAPCE)* ou Parents partenaires en éducation (PPE) et 11 membres généraux. Le président était nommé par le ministre de l'Éducation.

Entre 1999 et 2004, la population a communiqué avec le COP principalement pour les deux raisons suivantes :

- 1.** Le manque de recours : Les parents s'inquiétaient de l'absence de recours lorsqu'ils éprouvaient des problèmes avec l'école, la directrice ou le directeur ou le conseil. Beaucoup de parents souhaitaient que le COP puisse intervenir ou qu'il existe un ombudsman de l'éducation qui ferait appliquer les lois et règlements.
- 2.** Conseils d'école : Fonctionnement, manque de soutien, manque de contrôle sur les fonds de l'école.

Entre autres choses, le COP a recommandé :

- que les adresses électroniques des conseils d'école et une base de données exactes soient mises à la disposition de toutes les présidences de conseil d'école;
- qu'on adopte une loi stipulant l'allocation de fonds des conseils scolaires et d'autres ressources aux conseils d'école;
- d'établir un site Web interactif pour les conseils d'école, tenu par le ministère de l'Éducation, afin de permettre aux conseils d'école et aux parents de communiquer, d'échanger des renseignements et de mettre des pratiques exemplaires en commun.



## **E. Ce que les parents nous ont dit lors des consultations**

Nous avons débuté en posant aux parents trois questions sur ce qui, selon eux, pourrait améliorer la participation des parents au système d'éducation aux paliers local et provincial. Nous avons été étonnés par le nombre de réponses reçues et par leur qualité.

Puisque des questions ouvertes ne produisent généralement pas de statistiques claires, il a été difficile de faire le suivi de toutes les suggestions ou de rallier un consensus absolu au sujet des options possibles. Le suivi de « ce que les parents nous ont dit » a été difficile mais en valait la peine, car nous avons recueilli un très large éventail d'idées et de suggestions sur la façon de mieux faire entendre la voix des parents et sur les obstacles qui, jusqu'à maintenant, les ont empêchés d'intervenir et d'avoir l'influence qu'ils souhaitaient.

Des constantes très nettes se dégagent des nombreuses suggestions formulées par les parents. Nous avons cerné trois domaines où les parents voulaient que le projet La voix des parents en éducation intervienne :

- le renforcement de l'influence des parents;
- la transformation du système en un environnement plus accueillant et englobant pour les parents;
- la reconnaissance des différences entre les collectivités de l'Ontario et la recherche de solutions appropriées.

### **Renforcement de l'influence des parents**

Les parents ont accueilli favorablement la possibilité de discuter de divers moyens de mieux se faire entendre aux paliers local et provincial. Ils avaient de nombreuses idées à partager. Ils ont parlé du succès qu'ils ont eu en voulant améliorer la vie d'un enfant, d'une famille ou d'une école. Ils nous ont souvent remerciés de venir à eux, de les écouter et d'accepter de transmettre leur message.

Les parents ont également aimé rencontrer d'autres parents de leur région et échanger leurs idées. Ils ont mentionné que de telles réunions publiques devraient être tenues régulièrement. Ils ont ainsi eu la possibilité d'exprimer leur point de vue et de tisser des réseaux au sein de leur conseil scolaire ou de leur collectivité. Ils nous ont proposé de nombreux moyens de tirer parti du processus amorcé lors des consultations.

### **Écouter les parents**

En réponse à la question sur la meilleure façon pour les parents de communiquer leur point de vue au ministre de l'Éducation, les parents ont suggéré l'élaboration d'un système

de communication plus efficace et ont parlé de l'importance d'appuyer un réseau de parents, particulièrement au palier local. Réunions publiques, sondages, réseaux par courriel, sites Web d'information, documents d'information imprimés pour les gens n'ayant pas accès au Web, bulletins d'information scolaires et communications distribuées par l'entremise des bibliothèques, des garderies et des centres communautaires ont tous été mentionnés comme étant des outils importants que les parents pourraient utiliser pour communiquer entre eux et avec les conseils scolaires. Le ministre de l'Éducation pourrait lui aussi utiliser ces véhicules pour communiquer avec les parents.

*« Des réunions face à face à l'échelle de l'Ontario permettraient à tous les Ontariens et Ontariennes d'être représentés équitablement, surtout ceux du Nord. »*

Parent, Marathon

Les parents s'attendent à ce que toutes les communications soient des conversations bidirectionnelles. Ils veulent obtenir de l'information de la part du ministre et du ministère de l'Éducation, du conseil scolaire, de l'école et du personnel enseignant. En même temps, ils veulent un moyen d'exprimer leur point de vue et souhaitent que les gens en position de pouvoir prennent acte de leurs interventions et y répondent. Plusieurs parents ont dit vouloir communiquer directement avec le ministre de l'Éducation et ont souligné l'importance d'une approche populaire. Ils ont proposé que le ministre participe à des réunions régulières dans leur région, mais ils ont reconnu qu'il ne serait pas toujours possible de parler directement au ministre. Ils ont dit vouloir une communication directe avec quelqu'un disposé à écouter et capable de répondre ou d'intervenir à la lumière de l'information fournie.

Les parents ont signalé à plusieurs reprises ne pas souhaiter gérer leurs écoles; ils veulent avoir une influence et laisser la gestion des écoles à ceux qui en ont la charge.

Malgré cet enthousiasme, plusieurs parents plus expérimentés nous ont avertis : « Nous avons déjà été consultés et peu de choses ont changé. Quelqu'un donnera-t-il enfin suite à nos suggestions? » Certains parents ont mentionné avoir fait des présentations à la Commission d'amélioration de l'éducation en 1998, au comité de

*« Les parents veulent non seulement pouvoir s'exprimer, ils veulent savoir que quelqu'un les écoute et qu'il réagira en temps opportun. »*

Écoles de Dufferin-Peel

l'adjoint parlementaire chargé du document de consultation des conseils d'école en 2000 et aux audiences tenues par M. Rozanski en 2001. Ces consultations publiques avaient suscité l'espoir que des changements étaient possibles, mais les parents sentent que les rapports sont restés lettre morte. Nous nous sommes engagés à prêter une oreille attentive et à formuler des recommandations convaincantes et constructives. Nous avons signalé que le ministre de l'Éducation avait rencontré les membres du projet La voix des parents en éducation et qu'il avait réaffirmé clairement lors de cette réunion son engagement à faire jouer un rôle important aux parents.

## Fournir de l'information aux parents

Les soumissions reçues portent sur deux types de besoins chez les parents. Plusieurs parents souhaitent participer davantage en aidant leur propre enfant. Ils veulent de l'information claire et exacte sur les activités et le rendement de leur enfant à l'école et sur la façon dont ils peuvent aider. Ils souhaitent être en mesure d'appuyer leur enfant à la maison et de discuter avec le personnel enseignant de manière respectueuse et ouverte. Les parents veulent que l'école soit réceptive à leur participation à un éventail d'activités scolaires susceptibles de se dérouler à la maison, à l'école ou dans la collectivité.

D'autres parents veulent jouer un rôle plus actif dans l'élaboration des politiques et le processus décisionnel aux paliers de l'école et du conseil scolaire. Ils veulent de l'information sur les décisions prises à l'échelon de l'école, du conseil scolaire et de la province. Ils veulent savoir comment commenter les politiques en temps opportun. Nous avons constaté que la majorité des parents qui s'intéressaient à ce niveau de travail désiraient avoir accès à des informations détaillées.

## Communiquer avec les parents

Nous sommes d'avis que les communications avec les parents doivent être meilleures, plus cohérentes et plus fréquentes. Par exemple, un guide à l'intention des parents sur les moyens à prendre pour une participation efficace, sur l'organisation du système et sur la façon d'obtenir de l'information

ainsi qu'un répertoire des groupes de parents et des ressources seraient très utiles, surtout pour les parents nouvellement arrivés. Le ministère devrait maintenir à jour pour les parents un site Web et une liste de diffusion électronique. Nous demandons que l'appui à la participation des parents devienne pour les bureaux de district du ministère de l'Éducation une fonction importante de leur mandat. Il faudra par conséquent organiser des réunions publiques pour permettre aux parents de connaître les enjeux provinciaux en matière d'éducation et au ministre d'entendre de la bouche de la population ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Nous croyons que les conseils scolaires devraient élaborer un protocole permettant aux parents de demander des réponses et de l'information au palier de l'école, du conseil scolaire ou de la région.

*« Nous croyons également que le rôle des conseils d'école devrait être accru et davantage appuyé par le ministère. »*

Parent, London

## Transformation du système en un environnement plus accueillant et englobant pour les parents

Dès le début des discussions, nous avons reconnu que la responsabilité de la participation des parents au système n'incombait à aucune partie bien définie. Nous croyons que chacun, à tous les paliers du système d'éducation, depuis le ministre de l'Éducation jusqu'à chaque parent de chaque école, doit assumer la responsabilité d'accroître la participation parentale. Nous avons formulé nos recommandations à la lumière de cette conviction et tenté de définir des stratégies et des tactiques précises au palier local ainsi qu'à l'échelon du conseil scolaire et de la province pour effectuer cette transformation.

Dans leurs soumissions, les parents ont fréquemment affirmé qu'ils participeraient plus s'ils se sentaient davantage les bienvenus à leur école. Comme il nous a été répété pendant de nombreuses années, les parents veulent être partenaires dans l'éducation de leur enfant et aimeraient sentir que leur contribution est appréciée et valorisée. Selon eux, quand l'école et le personnel enseignant voient les parents comme des partenaires et non comme des menaces, l'enfant et l'école en bénéficient.

### Soutenir les parents

Les parents ont raconté de nombreuses anecdotes sur l'influence que les directrices et directeurs pouvaient avoir sur la culture de leur école. Les directrices et directeurs qui ouvrent sincèrement les portes de leur établissement à tous les parents sont en mesure de révéler les talents de ces derniers et d'optimiser les ressources à la disposition des classes et de l'école. Nous savons qu'ils ont besoin de soutien, d'encouragement et de formation à ce chapitre.

*« J'ai un conseil d'école fantastique à l'école de mon enfant. Le directeur et le personnel sont ouverts et accessibles. C'est tout ce dont j'ai besoin. »*

Parent, Mississauga

Nous avons entendu de nombreuses histoires d'efforts individuels et collectifs qui ont eu des répercussions profondes sur la vie à l'école. Ainsi, un parent nous a dit que lorsqu'un problème survenait dans la collectivité, tous ses membres se rassemblaient pour en discuter et trouver une solution. Nous savons bien qu'une telle démarche n'est pas applicable dans toutes les collectivités, mais cette stratégie témoigne néanmoins de l'utilité de mettre à contribution la collectivité et d'adapter nos recommandations à la réalité de chaque communauté de la province. Une solution unique ne peut convenir à l'ensemble de l'Ontario.

L'envers de ce désir d'avoir plus d'influence est la frustration et la colère qui se manifestent lorsqu'on fait fi des parents et qu'on ne demande pas leur aide. Les parents nous ont donné de nombreux exemples de situations où ils avaient littéralement passé des centaines d'heures à être renvoyés de l'enseignante ou de l'enseignant à la direction de l'école, puis au conseil scolaire et au ministère et de nouveau à l'école, sans être capables d'obtenir une réponse ou de l'aide pour leur enfant. Les parents deviennent frustrés de voir leur enfant

aux prises avec un système apparemment indifférent à ses besoins. Des excuses comme « il n'y a pas d'argent » ou « ce n'est pas ma responsabilité » sont interprétées comme voulant dire « nous nous fichons des besoins de votre enfant ».

Les parents ont également exprimé un autre type de frustration. Ils ont déjà entendu le refrain selon lequel « l'éducation est un partenariat » ou « il faut un village pour éduquer un enfant », mais ils se sentent exclus par le système. Les dix dernières années ont été difficiles pour eux. Des parents des régions urbaines ont vu leurs ressources leur être retirées et ceux des régions rurales ont vu des écoles fermer, les nouveaux investissements promis ne s'étant jamais concrétisés.

Les parents aimeraient voir le système changer pour accueillir leur participation. Nous croyons qu'il nous faut changer le climat pour rendre les écoles réceptives et réduire les obstacles à une participation parentale efficace. Si l'on veut transformer le système scolaire, chaque école doit être plus ouverte

et mieux accepter la grande diversité des parents. L'école doit tendre la main à la collectivité pour accueillir tous les parents. Pour ce faire, il faut du temps, de l'énergie et du soutien. Ce soutien doit être apporté par l'entremise d'encouragements, d'une formation et d'une prise de responsabilité. Si l'on tient le système responsable, de nombreux parents nous ont dit que les gens au sein du système constateraient que la participation des parents est véritablement valorisée. On ne mène à bien que ce qui est valorisé et évalué.

*« Nous avons besoin que vous [Monsieur le Ministre] prêtiez l'oreille et reconnaissiez le travail, la richesse et le talent qui existent aujourd'hui dans cette province au sein des conseils d'école. »*

Parent, Mississauga

## Soutenir les conseils d'école

Nous avons clairement entendu que les parents acceptaient et accueillait favorablement la mise sur pied des conseils d'école qui sont déjà un fait établi dans plusieurs régions de la province. Cependant, toutes les écoles n'ont pas encore un conseil d'école. De nombreux conseils d'école ont toujours de la difficulté à fonctionner et à communiquer avec les parents. Les parents veulent des conseils d'école vigoureux et durables.

## Soutenir les directrices et directeurs d'école et le personnel enseignant

La participation des parents porte davantage fruit là où les directrices et directeurs d'école, le personnel enseignant et les parents travaillent main dans la main dans le meilleur intérêt de chaque enfant. Il faut à cette fin une interprétation commune et un respect du rôle de chaque membre du partenariat. Plusieurs problèmes découlent du fait que les gens ne comprennent pas ou ne savent pas où demander de l'aide en cas de problème. Certains conseils d'école ne comprennent pas très bien ce qu'est ou devrait être leur rôle. Nous croyons que l'amélioration des communications et de la formation, tant pour les conseils

d'école que pour les directrices et directeurs, favoriserait la participation parentale au palier de l'école. Une formation sur la participation parentale devrait être intégrée dans les programmes de formation des directrices et directeurs d'école et des agentes et agents de supervision.

*« Les parents devraient sentir qu'ils sont les propriétaires de l'école de leur enfant, sans pour autant compromettre l'intégrité du processus d'enseignement. »*

Parent, Coldwater

Le personnel enseignant a lui aussi un rôle à jouer en veillant à ce que tous les parents se sentent les bienvenus à l'école de leur enfant. Les facultés d'éducation devraient former le personnel enseignant de façon à appuyer et à favoriser la participation parentale. De plus, une formation en cours d'emploi devrait être offerte au personnel des écoles et aux membres des conseils d'école.

## Structures souples pour les parents

Les parents ont formulé de nombreuses suggestions sur le genre de structure ou de modèle susceptible de soutenir leur participation. Toutefois, ils ont clairement dit ne pas vouloir d'échelons supplémentaires dans la bureaucratie ni d'autres mécanismes qui filtreraient ou « interpréteraient » leur message. Les parents souhaitent se faire entendre et voir leur participation augmenter au palier local. Peu de gens croient qu'une structure à l'échelle provinciale serait la solution. Ils croient plutôt que leurs interventions au palier provincial devraient se faire dans le cadre d'une structure qui leur permettrait de parler directement au ministre et aux autres décisionnaires.

Les parents ne veulent pas que cette structure soit un outil du gouvernement provincial. Ils souhaitent qu'elle soit redevable à eux plutôt qu'au ministre de l'Éducation.

## Reconnaissance des différences entre les communautés de l'Ontario et recherche de solutions

En réponse à la question sur la diversité, de nombreux parents sont d'avis qu'il serait impossible de trouver des solutions par l'entremise d'un organisme de parents à l'échelle provinciale, et ce, en raison de la taille et de la complexité de l'Ontario. Cependant, les parents veulent tout de même voir leurs écoles et leurs conseils scolaires solliciter activement les divers points de vue des parents de leur territoire. Nous sommes d'accord et nous croyons qu'il faut consolider les liens et les stratégies de communication pour que tous les parents soient entendus. Il y a encore de nombreux parents à l'extérieur du système des conseils d'école qui souhaitent être mis à contribution. Les conseils d'école ont besoin d'aide et de soutien pour devenir plus englobants. Il y a également des parents qui ne désirent pas siéger à leur conseil d'école mais qui, avec du soutien, pourraient jouer un rôle plus efficace dans l'éducation et l'école de leur enfant.

Nous savons qu'il existe de nombreuses différences entre les régions de l'Ontario et que les stratégies efficaces dans une région ne le sont pas nécessairement ailleurs. Les stratégies de participation parentale doivent être souples.

*« Il serait important d'avoir une représentation proportionnelle des diverses minorités. »*

Parent, Sarnia

Au sujet du financement, les parents ont été très clairs – ils participent suffisamment aux campagnes de financement. Ils croient fermement que le gouvernement de la province devrait financer un éventuel groupe provincial de parents. Ils sont également d'avis que la question de l'indépendance de ce groupe est sans objet puisqu'un processus de recrutement et de sélection ouvert et transparent offrirait une solution.

Une des nombreuses idées intéressantes proposées dans les soumissions est la notion que la société elle-même devrait reconnaître l'importance de la participation parentale. On a suggéré que les employeurs accordent un congé aux parents (un ou deux jours par an) pour leur permettre de travailler bénévolement à l'école de leur enfant.

## F. Recommandations

### Au ministère de l'Éducation

Nous croyons qu'il faut avoir un nouvel engagement fondamental pour la participation des parents, un engagement à mettre la province directement en rapport avec les parents à l'échelon de l'école. Cette nouvelle approche doit être incorporée à l'échelon du ministère afin qu'elle puisse s'infiltrer dans tout le système.

En tant que champion de la participation des parents, le ministre de l'Éducation doit transmettre le message comme quoi il est essentiel que les parents participent à l'éducation des enfants. Il faut que le ministère joue un rôle de chef de file clair et ajuste le système pour que l'accroissement de la participation des parents soit une priorité.

#### Recommandation 1

**Nous recommandons que le ministre de l'Éducation se fasse le champion du rôle intégral des parents dans l'éducation de leurs enfants et que ce message soit présent dans toutes les communications destinées aux élèves, aux parents, aux éducatrices et éducateurs et au public.**

Notre point de départ est l'élaboration d'une politique provinciale en matière de participation des parents. De plus, il devrait y avoir un Bureau de la participation des parents au sein du ministère qui établira, appuiera et coordonnera la mise en œuvre d'une politique en matière de participation des parents, y compris des stratégies présentées dans le présent rapport.

#### Recommandation 2

**Nous recommandons que le ministre de l'Éducation élabore et mette en œuvre une politique provinciale en matière de participation des parents.**

Une politique provinciale permettrait au ministère de l'Éducation, aux conseils scolaires et aux écoles locales d'avoir une idée précise des mesures nécessaires pour renforcer la participation des parents. Cette politique devrait prévoir une formation à l'intention des conseils d'école et des directrices et directeurs d'école – quant à la façon de favoriser une meilleure collaboration – et fournir à tous les nouveaux parents une trousse d'accueil qui réunirait des renseignements sur le système scolaire, l'école et les groupes de parents de la région. La politique veillerait également à ce que les conseils d'école aient les ressources nécessaires pour participer aux conférences et aux réunions du conseil scolaire, et pour couvrir les frais associés à la préparation de documents et à la formation.



## Recommandation 3

**Nous recommandons que le ministre de l'Éducation mette sur pied, au ministère de l'Éducation, un Bureau de la participation des parents afin d'élaborer, de mettre en œuvre, d'appuyer et de surveiller la politique provinciale en matière de participation des parents, y compris les lois actuelles sur les conseils d'école, à tous les échelons du système de l'éducation.**

Le Bureau de la participation des parents sera doté d'un dirigeant qui rendra compte directement au sous-ministre de l'Éducation. Ses fonctions seront, entre autres :

- Élaborer la politique provinciale en matière de participation des parents;
- Mettre en place l'appui nécessaire pour coordonner la mise en œuvre de la politique;
- Assumer la prise en charge de la mise en œuvre et de l'examen continu des lois existantes relatives aux conseils d'école;
- Élaborer des renseignements et des ressources pour les parents et les participants au système, y compris des renseignements sur le fonctionnement du système d'éducation, où les décisions sont prises, et des modèles efficaces de participation des parents;
- Promouvoir et favoriser des communications bidirectionnelles entre les parents et le ministre;
- Fournir de quoi faire de la recherche et mener des enquêtes;
- Faciliter la formation et élaborer des ressources pour le personnel des écoles et les parents;
- Créer un service de documentation pour les renseignements touchant la participation des parents (pratiques exemplaires, ressources, recherche, etc.);
- Appuyer les bureaux de district du ministère de l'Éducation dans l'organisation d'assemblées publiques et autres consultations publiques à l'intention des parents;
- Gérer un site Web sur la participation des parents;
- Créer un répertoire des adresses électroniques des membres des conseils d'école;
- Mener une vérification des initiatives existantes en matière de participation des parents;
- Étudier les rapports des bureaux de district du ministère de l'Éducation sur la situation des mesures prises pour accroître la participation des parents à l'échelon du conseil scolaire;
- Favoriser l'intégration d'une formation sur la participation des parents dans les facultés d'éducation en Ontario, et dans les normes de sélection des directrices et directeurs d'école, et des agentes et agents de supervision.

## Aux bureaux de district du ministère de l'Éducation

Nous croyons que les bureaux de district du ministère peuvent offrir aux écoles et aux conseils scolaires un appui important et efficace pour la mise en œuvre de la politique en matière de participation des parents.

### Recommandation 4

**Nous recommandons que le mandat des bureaux de district du ministère de l'Éducation soit révisé pour inclure - comme fonction principale - l'appui de la participation des parents et l'efficacité des conseils d'école à l'échelon de l'école et du conseil scolaire. Cette fonction inclura, entre autres :**

- a)** Collaborer avec le Bureau de la participation des parents à la mise en œuvre de la politique provinciale en matière de participation des parents à l'échelon du conseil scolaire et de l'école;
- b)** Appuyer les conseils scolaires en accroissant le potentiel de participation des parents à l'échelon de l'école (formation des directrices et directeurs d'école, des enseignantes et enseignants, et des conseils d'école);
- c)** Favoriser les communications bilatérales entre le palier des conseils scolaires et des écoles et le ministère de l'Éducation relativement à la participation des parents;
- d)** Organiser dans chaque district du ministère des assemblées publiques et des consultations sur les politiques, dont une par année avec le ministre;
- e)** Présenter au Bureau de la participation des parents un rapport annuel sur le statut de la participation des parents au niveau régional.

## Aux conseils scolaires

### Recommandation 5

Nous recommandons que le ministre de l'Éducation exige de la part des conseils scolaires qu'ils :

- a)** acceptent la responsabilité et la charge de faire progresser la participation des parents à l'échelon du directeur de l'éducation/des cadres supérieurs;
- b)** créent des comités consultatifs sur la participation des parents (CCPP), présidés par un parent, qui conseilleront le directeur pour renforcer la participation des parents. Leur mandat comprendra :
  - i. la création d'un plan annuel de mise en œuvre au début de chaque année pour favoriser la participation des parents à l'échelon de l'école et du conseil scolaire;
  - ii. l'élaboration de stratégies visant à aider les conseils d'école à éliminer les obstacles à la participation des parents à l'éducation de leurs enfants;
  - iii. la mise en place d'un protocole de diffusion d'information aux parents et aux conseils d'école;
  - iv. la production d'un annuaire des organismes de parents (organismes ethniques, de défense et des besoins des élèves) et sa distribution dans tous les conseils d'école;
  - v. la présentation d'un rapport annuel aux bureaux de district concernant la participation des parents au sein du conseil scolaire, y compris un sommaire de la participation dans chaque école;
- c)** veillent à ce que les directrices et directeurs d'école bénéficient de l'appui nécessaire pour mener à bien leurs responsabilités visant à favoriser la participation des parents à l'échelon du conseil scolaire;
- d)** veillent à ce que les directrices et directeurs de l'éducation aient la responsabilité de favoriser la participation des parents à l'échelon du conseil scolaire;
- e)** facilitent les réunions de district et un réseau de communication pour tous les conseils d'école entre le conseil scolaire et les conseils d'école et parmi les conseils d'école.

## Aux écoles

### Recommandation 6

**Nous recommandons que les conseils d'école :**

- a)** créent un plan d'action au début de l'année scolaire pour relever les lacunes au niveau de la participation des parents; ce plan devrait être réévalué au milieu de l'année scolaire;
- b)** publient une évaluation annuelle de la participation des parents au sein de leur école et recommandent des stratégies pour accroître la participation des parents (p. ex. renseignements, formation, traduction). Le rapport sera remis au CCPP du conseil;
- c)** encouragent la participation des parents au sein du conseil d'école et dans l'école en général.

### Conseil provincial des parents

Nous croyons qu'un groupe consultatif de parents pourra aider à diriger le processus et à appuyer le travail du Bureau de la participation des parents. Quoique l'objectif principal de ce groupe sera de conseiller le ministre sur la politique en matière de participation des parents, il servira, à l'occasion, de rétroaction pour le ou la ministre de l'Éducation qui devra décider des enjeux devant faire l'objet d'une vaste consultation auprès des parents.

Quoique la majorité écrasante des parents s'opposait à ce que le ministre effectue des nominations à tout groupe provincial de parents, ils étaient également partagés sur la question de savoir s'il serait sage que les parents soient nommés uniquement par le biais des conseils d'école. Étant donné que les conseils d'école ne sont pas toujours représentatifs de l'ensemble de la communauté scolaire, on s'inquiétait que certains parents soient exclus. Nous pensons qu'il devait y avoir une façon de joindre les parents qui n'ont habituellement aucun lien avec les conseils d'école. Nous croyons que pour que la composition soit équilibrée et diversifiée, il faudrait un processus de mise en candidature. Or, nous sommes également d'accord avec les parents voulant que ce processus soit transparent et imputable. Par conséquent, nous recommandons un processus selon lequel ce sont les parents qui choisissent les parents, sans aucune influence extérieure. Le processus de sélection devra être clair et transparent avec des critères d'admissibilité bien compris. À notre avis, il s'agit de la meilleure solution possible pour atteindre les objectifs proposés dans les soumissions sur l'équilibre de la composition, le respect de la diversité de l'Ontario et un processus accessible par le plus grand nombre de parents possible.

Nous croyons que pour siéger au Conseil des parents, une candidate ou un candidat doit avoir un ou plusieurs enfants dans l'un des quatre systèmes scolaires financés par les deniers publics pendant la moitié de son mandat (ceci afin de veiller à ce que les parents d'élèves

du secondaire puissent faire bénéficier le conseil de leur expérience sans devoir quitter leur poste au Conseil des parents lorsque leur enfant reçoit son diplôme d'études secondaires). Le parent devrait également prouver qu'il s'est investi dans des domaines qui ne concernent pas uniquement son propre enfant.

Des facteurs secondaires seront pris en considération lors de la nomination des membres afin de refléter un équilibre :

- entre les six districts de l'Ontario
- entre les quatre systèmes scolaires financés par les deniers publics
- au chapitre de la langue et de la religion
- entre les conseils scolaires urbains et ruraux
- entre les écoles élémentaires et secondaires
- en ce qui a trait à l'expérience auprès d'autres groupes et organismes de parents
- entre les hommes et les femmes

Nous sommes conscients que de nombreuses communautés n'ont jamais été représentées. Il est à noter que plusieurs membres de la VPE croient fermement que les Premières nations et les communautés ethniques devraient également être représentées. Nous sommes d'accord que l'importance d'inclure toutes les voix devrait être prise en considération dans le processus de candidature.

## Recommandation 7

**Nous recommandons que le ministre de l'Éducation établisse un conseil consultatif des parents dont les membres seront choisis par les parents et responsables devant eux, par le biais d'un processus de sélection transparent. Le Conseil des parents :**

- a)** facilitera l'élaboration et la mise en œuvre de la politique provinciale en matière de participation des parents à tous les échelons du système d'éducation;
- b)** surveillera la participation des parents dans l'ensemble du système;
- c)** favorisera l'utilisation de plusieurs méthodes de communications bidirectionnelles entre les parents et le ministre de l'Éducation;
- d)** recevra les rapports et données annuels des conseils scolaires et des bureaux de district du ministère de l'Éducation au sujet de la participation des parents;
- e)** recevra une aide administrative de la part du Bureau de la participation des parents;
- f)** conseillera le ministre de l'Éducation sur des sujets touchant la participation des parents et cernera les enjeux qui nécessitent une consultation provinciale pour obtenir l'avis des parents;
- g)** donnera des conseils relativement à un éventail de stratégies de communication et d'information (enquêtes, assemblées publiques, communications électroniques, groupes existants, consultations publiques);
- h)** nommera des représentants (parents) aux comités ministériels;
- i)** sera composé de trois représentants (parents) de chacune des six régions du ministère (au moins un représentant serait d'un conseil d'école et un autre serait un parent n'ayant aucun lien avec un conseil d'école) en tenant compte des critères susmentionnés;
- j)** sera choisi par le conseil des parents actuel par le biais d'un processus de candidature transparent.

La question de savoir si des sièges au Conseil des parents devraient être garantis pour l'*Ontario Federation of Home and School Associations (OFHSA)*, l'*Ontario Association of Parents in Catholic Education (OAPCE)* et Parents partenaires en éducation (PPE) a fait l'objet d'une discussion animée. Les membres ont discuté des avantages qu'il y avait à ce que ces trois organismes – ayant détenu des sièges au Conseil ontarien des parents – siègent à ce nouvel organisme. D'autres étaient d'avis que le Conseil des parents devrait être ouvert à tous les parents, et qu'aucun organisme individuel de parents ne devrait être considéré

plus qu'un autre comme étant un meilleur représentant des parents. Après un vote, il a été décidé qu'aucun siège ne serait garanti au Conseil des parents pour ces trois organismes de parents. Lesley Schuurs et Tammy Gillespie ont désapprouvé fortement la recommandation 7. Elles ont plutôt recommandé que le Conseil des parents inclue des représentants nommés par chaque groupe de parents reconnus dans le Règlement 612.

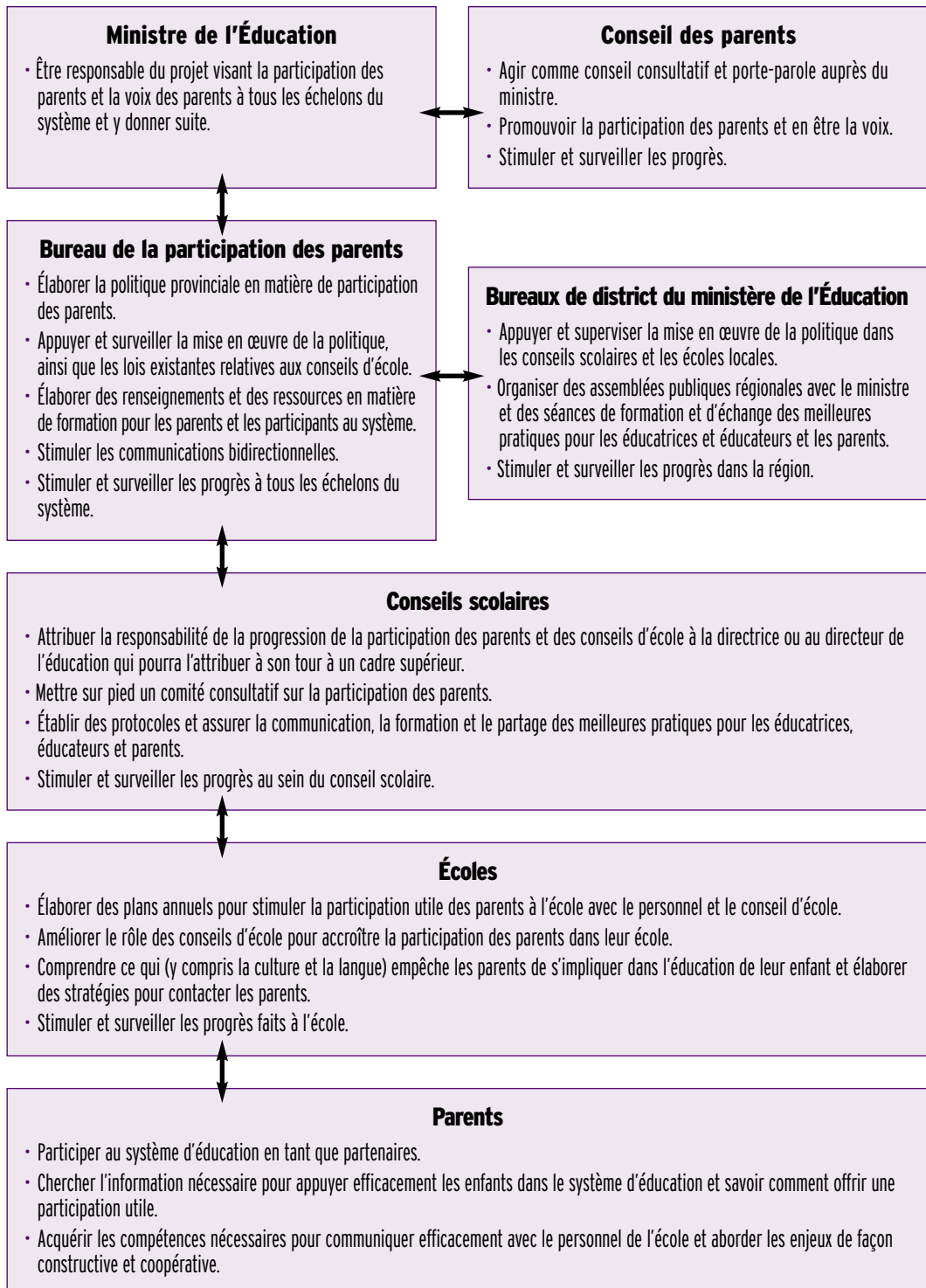
Toutefois, nous voulons affirmer clairement que même si ces trois organismes de parents n'ont pas automatiquement un siège au Conseil des parents de la province, ils demeurent, ainsi que d'autres, des organismes chefs de file provinciaux des parents. On s'attend tout à fait à ce que le ministre de l'Éducation consulte ces trois instances et d'autres organismes de parents, qu'il les rencontre, qu'il sollicite la nomination de représentants et qu'il considère leurs recommandations en matière de politique. Notre recommandation a pour but d'élargir la participation des parents et non pas de la réduire. Ces trois groupes, ainsi que d'autres groupes de parents, ont un rôle important et permanent à jouer dans l'élaboration de politiques et d'orientation en matière d'éducation. Le Conseil des parents de la province insistera sur de vastes consultations au sein de l'ensemble des parents et ne se fera pas leur unique porte-parole.

Il a également été proposé que pour coordonner la mise en œuvre du nouveau Conseil des parents, le mandat de la VPE soit prolongé de six mois, soit jusqu'au 30 septembre 2005. Sa tâche serait de coordonner la transition vers le nouveau Conseil des parents en peaufinant les critères, en sollicitant des candidatures et en choisissant la moitié de ses membres. Cette mesure assurerait la continuité pendant la transition du Conseil ontarien des parents au Conseil des parents et la mise sur pied du Bureau de la participation des parents.

Les membres du Conseil des parents auraient un mandat de trois ans. Il y aurait un roulement de la moitié des membres tous les dix-huit mois afin d'assurer une certaine stabilité et d'avoir la possibilité d'apporter de nouvelles perspectives au groupe. Afin de superviser le démarrage, la moitié des membres du premier conseil serait des membres de l'actuelle VPE dont le mandat serait de dix-huit mois. L'autre moitié serait composée de nouveaux représentants qui siègeraient pendant trois ans.

Nous espérons que ces recommandations pourront améliorer les activités quotidiennes des quelque 4 700 écoles de l'Ontario. Nous avons trouvé ce processus très intéressant. Nous espérons avoir exprimé et donné forme à certaines des idées que nous ont envoyées les parents de partout en Ontario. Nous encourageons le ministre de l'Éducation à intervenir et à ouvrir les portes aux parents de toute la province.

## Tableau de fonctions qui appuieraient la participation des parents





# Annexe B

## Mandat du projet La voix des parents en éducation

- Les parents ont le droit de jouer un rôle important dans l'élaboration des politiques provinciales par l'intermédiaire d'un organisme indépendant et représentatif au niveau provincial.
- Les parents sont les mieux en mesure de décider comment ils devraient communiquer avec le ministre de l'Éducation et les associations qui les représentent.
- Les résultats positifs de la participation des parents comprennent un meilleur rendement, un taux d'absentéisme réduit, de meilleurs comportements et un regain de confiance parmi les parents pour la scolarité de leurs enfants.

Le projet La voix des parents en éducation soumettra au ministre de l'Éducation un rapport sur la façon de créer un organisme autonome qui sera représentatif des parents et responsable devant les parents. Le groupe sera le porte-parole légitime des parents au niveau provincial pour l'élaboration des politiques provinciales.

Lors de l'élaboration de son plan, le projet La voix des parents en éducation devra étudier la façon dont l'organisme de parents recommandé devra :

1. Aider à accroître la participation des parents au système d'éducation à l'échelle locale, régionale et provinciale et, sur un plan plus personnel, aider l'éducation de leurs enfants à la maison;
2. Être structuré pour conseiller le ministre au nom des parents, y compris désigner des membres de la Table ronde de partenariat en éducation;
3. Faire en sorte qu'il soit le plus représentatif possible;
4. Solliciter régulièrement le point de vue des parents.

Lorsqu'il formulera ces recommandations, le projet La voix des parents en éducation devra :

1. Étudier la façon dont l'organisme de parents pourrait être financé à l'aide des fonds existants;
2. Évaluer la notion de fonctionnement à l'aide de fonds provenant du secteur public, des parents et du secteur privé afin d'être entièrement indépendant.

## Annexe C

### Membres du projet La voix des parents en éducation

Gabrielle Blais, présidente  
*Orleans*

Elizabeth Hayes  
*Windsor*

Laurie Philip  
*Moose Factory*

Alimamy Bangura  
*Toronto*

Brenda Hopkins  
*Salford*

Michele Piccini\*  
*Dundas*

Penny Boyce Chester  
*Toronto*

Gord Kerr  
*Gormley*

Lesley Schuurs  
*Ingersoll*

Denis Constantineau  
*Sudbury*

Annie Kidder  
*Toronto*

Claude Seguin  
*Gloucester*

Gregg Dame  
*Port Colborne*

Manon Lemonde  
*Oshawa*

Robert Selvadurai\*  
*Toronto*

Cathy Dandy  
*Toronto*

Nancy Lewington  
*Hamilton*

Anita Srinivasan  
*Mississauga*

Tammy Gillespie  
*Marathon*

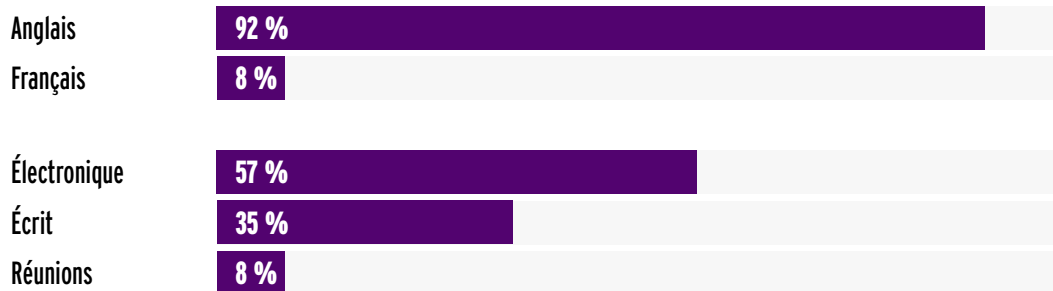
Lamar Mason  
*Ottawa*

Dale Thomson  
*Echo Bay*

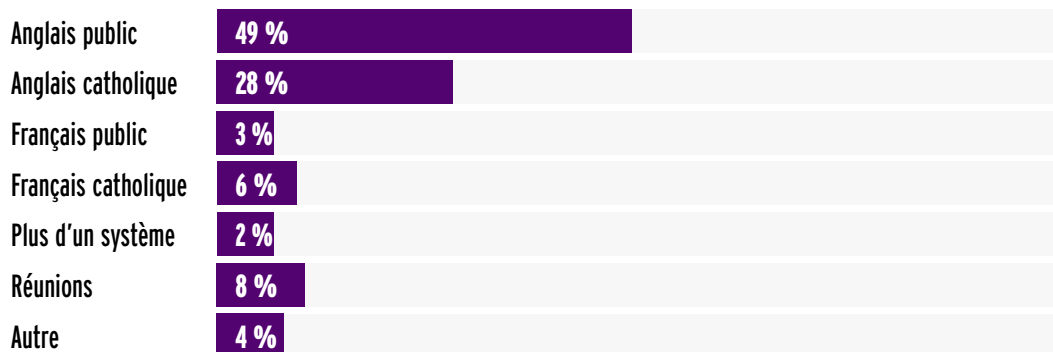
\*Robert Selvadurai a remplacé Michele Piccini qui n'a pu terminer le mandat du projet.

## Annexe D

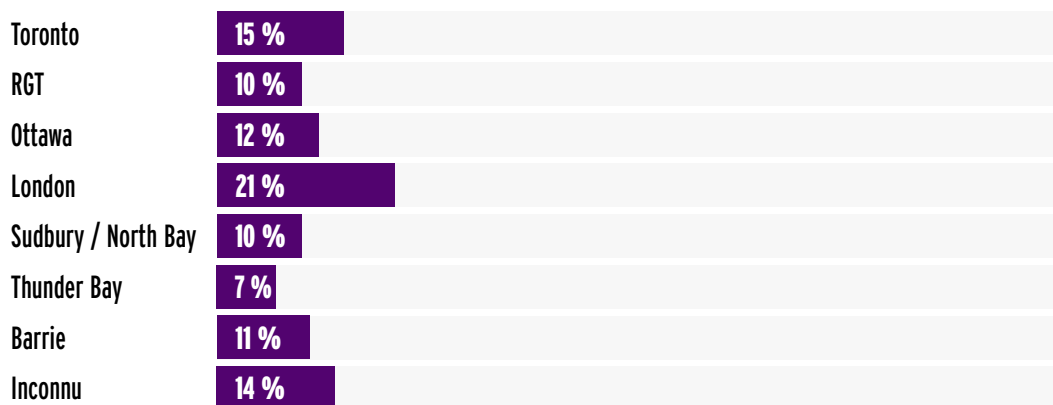
### Aperçu des soumissions au projet La voix des parents en éducation



#### Soumissions par système scolaire



#### Soumissions par district du ministère de l'Éducation



# Annexe E

## Conseils scolaires par district du ministère de l'Éducation

### **District de Barrie**

Bluewater DSB  
Bruce-Grey CDSB  
Durham CDSB  
Durham DSB  
Kawartha Pine Ridge DSB  
Peterborough Victoria Northumberland and Clarington CDSB  
Simcoe County DSB  
Simcoe Muskoka CDSB  
Trillium Lakelands DSB

### **District de London**

Avon Maitland DSB  
Brant Haldimand Norfolk CDSB  
Grand Erie DSB  
Greater Essex County DSB  
Hamilton-Wentworth CDSB  
Hamilton-Wentworth DSB  
Huron Perth CDSB  
Lambton Kent DSB  
London CDSB  
Niagara CDSB  
Niagara DSB  
St. Clair CDSB  
Thames Valley DSB  
Waterloo CDSB  
Waterloo Region DSB  
Windsor-Essex CDSB

### **District d'Ottawa**

Algonquin and Lakeshore CDSB  
CDSB of Eastern Ontario  
Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est  
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario  
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien  
Hastings & Prince Edward District School Board  
Limestone District School Board  
Ottawa-Carleton CDSB  
Ottawa-Carleton DSB  
Renfrew County CDSB

Renfrew County DSB  
Upper Canada DSB

**District de North Bay-Sudbury**

Algoma DSB  
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales  
Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières  
Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario  
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord  
Conseil scolaire de district catholique du Grand Nord de l'Ontario  
Conseil scolaire de district catholique du Nord-Est de l'Ontario  
DSB Ontario North East  
Huron-Superior CDSB  
Near North DSB  
Nipissing-Parry Sound CDSB  
Northeastern CDSB  
Rainbow DSB  
Sudbury CDSB

**District de Thunder Bay**

Keewatin-Patricia DSB  
Kenora CDSB  
Lakeland DSB  
Northern District School Area Board  
Northwest CDSB  
Rainy River DSB  
Superior North CDSB  
Superior Greenstone DSB  
Thunder Bay CDSB

**District de Toronto et sa région**

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud  
Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest  
Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest  
Dufferin-Peel CDSB  
Halton CDSB  
Halton DSB  
Peel DSB  
Toronto CDSB  
Toronto DSB  
Upper Grand DSB  
Wellington CDSB  
York CDSB  
York Region DSB

# Annexe F

## Bibliographie

Alberta Education. (2004). *Alberta's Commission on Learning: Progress on Recommendations*, Octobre 2004. Extrait le 15 novembre 2004 du site Web Alberta Education à <http://www.learning.gov.ab.ca/commission/Oct 2004Progress.asp>.

Bennett, P. W. (1994). *Brief: School Boards, Trustees and Schools: What Role? What Future?* Ontario : Ontario School Board Reform Network.

Commission d'amélioration de l'éducation. (1997-2000). *La voie de l'avenir – Rapports de I à V*. Ontario : Auteur.

Commission d'amélioration de l'éducation. (2004). *Planification de l'amélioration des écoles : Manuel à l'intention des directeurs d'école, des enseignants et des conseils d'école*. Ontario : Auteur.

Conseil ontarien des parents. *Rapports annuels (divers), 1993-1994 – 2001-2002*. Ontario : Auteur.

Cotton, K. & Reed Wikeland, K. *School Improvement Research Series (SIRS): Close-Up #6 - Parent Involvement in Education*. Extrait le 16 novembre 2004 du site Web de Northwest Regional Educational Laboratory à <http://www.nwrel.org/scpd/sirs/3/cu6.html>.

Doyle, K. (Ed.). (2004). *Panel on the Role of Government in Ontario: Investing in People: Creating a Human Capital Society for Ontario*. Extrait le 31 mars 2005 de <http://www.law-lib.utoronto.ca/investing/about.htm>.

Epstein, J. L. (2001). *School, Family and Community Partnerships: Preparing Educators and Improving Schools*. Colorado : Westview Press.

Fédération des comités de parents du Québec. (2004). *Consultation Document for the QFPC strategic planning initiative: Parent Participation... How Are We Doing?* Québec : Auteur.

Greater Toronto Catholic Parent Network. (2004). *Brief prepared for a meeting with the Minister of Education: Publicly Funded Catholic Education*. Ontario : Auteur.

Hamilton-Wentworth District School Board. (2003). *Revitalizing School Councils: Survey Findings and Recommendations*. Hamilton : Auteur.

Hamilton-Wentworth District School Board. (2004). *HWDSB School Council Study Committee*. Hamilton : Auteur.

Kerr, G. (2004). *School Councils - After Nine Years*. Ontario School Advocate. Oshawa (Ontario) : Solutions Media Group.

Kerr, G. (2004). *Eight Types of Involvement that Support Student Learning*. Ontario School Advocate. Oshawa (Ontario) : Solutions Media Group.

Lasky, M. & Moore, S. (2001). *Office de la qualité et de la responsabilité en éducation, Série de recherche n° 6 : Participation des parents*. (Financé en vertu de l'allocation du programme de transfert de subventions à l'IEPO/UT) Toronto (Ontario) : OQRE.

Lasky, S. & Moore, S. (2001) *Parent involvement in education: Models, strategies and contexts*. Ontario : Institut d'études pédagogiques de l'Ontario.

Lasky, S. & Moore, S. (2002). *A comparative study of parent and teacher perspectives for improving parent involvement in secondary schools*. (Financé en vertu du programme de subventions de transfert en bloc, ministère de l'Éducation de l'Ontario). Toronto (Ontario) : Institut d'études pédagogiques de l'Ontario.

Lasky, S. & Moore, S. (2004). *Parent and teacher perspectives on parent involvement in secondary schools: Critical tensions: 12th Annual International Roundtable on School, Family, and Community Partnerships, San Diego, California*. (Financé en vertu du programme de subventions de transfert en bloc, ministère de l'Éducation de l'Ontario). Toronto (Ontario): Institut d'études pédagogiques de l'Ontario.

Leithwood, K. (Ed.). (2004). *Orbit magazine: Schools, Families and Communities: Which Relationships Matter Most*. Toronto (Ontario) : IEPO/Université de Toronto 34 (3).

Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique. (2004). *School Planning Councils: Guidelines*. Victoria : Auteur.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (1994). *Pour l'amour d'apprendre : Rapport de la Commission royale sur l'éducation*. Toronto : Auteur.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2001, revu en 2002). *Conseils d'école : un guide à l'intention des membres*. Toronto : Auteur.

Ontario Association of Parents in Catholic Education. *Discussion Paper: Ontario Catholic Education Parent Council*. Windsor : Auteur.

Ontario Public School Boards' Association. (1993). *Brief to the Royal Commission on Learning: Ottawa-Carleton Assembly of School Councils*. (2003). *Presentation to the Co-Management Team of the OCDSB: School Council Support and the Ontario Parent Council*. Ottawa : Auteur.

People for Education. (2004) *Position Paper: Parent Voice in Education Project, November 2004*. Extrait le 31 mars 2005 du site Web de People for Education à <http://www.peopleforeducation.com/hotopics/voice.html>.

Public Education Association. (1997). *Bake Sales or Budgets? Finding the Right Role for Parents*. PEA Alert, News and Views of the New York City Public Schools, 10 (2), 1–5.

Robertson, S. (2003). *Letter to the Minister: Parent Involvement in Public Schools*. Ontario : Ontario Federation of Home and School Associations.

Savard Muir, E. (1993). *Summary and Analysis of Recent Literature on Parental Roles in Educational Governance: Background Paper to Royal Commission on Learning*. Toronto : Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 609-634.

Scane, J. (1993). *What the Literature Tells Us About School-based Management in Selected Jurisdictions: Implications for Ontario: Background Paper to Royal Commission on Learning*. Toronto : Ministère de l'Éducation de l'Ontario. 637–660.

The Learning Partnership. (2004). *Future Directions in Education Governance: Reflections on the Summits 2004*. Toronto : Auteur.

The Strategic Council. (2002). *A Report to the Ministry of Education : Parents' Satisfaction Study – Benchmark 2002*. Toronto : Auteur.













Imprimé sur du papier recyclé

ISBN 0-7794-7935-1

04-324

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005